



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 27956

Texte de la question

M. Pascal Terrasse appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le plan de paix élaboré par une partie de la gauche israélienne visant à mettre fin à la seconde Intifada qui secoue et ensanglante le Proche-Orient. Alors que le Proche-Orient glisse lentement vers le chaos, alors qu'Israël est en proie à une violence quotidienne alimentée par des actes terroristes, alors que le peuple palestinien vit sous la pression permanente d'une armée omniprésente dans les territoires occupés, les paysans palestiniens vivant coupés de leurs terres d'un côté, les familles israéliennes vivant dans la peur de l'attentat de l'autre, une lueur d'espoir vient d'être ravivée par l'initiative prise par une partie de la gauche israélienne. Sous la conduite de Yossi Beilin, une délégation de l'opposition israélienne a rencontré en Jordanie une délégation de Palestiniens proche de l'Autorité palestinienne. Le document présenté à l'issue de cette rencontre, qui a reçu l'assentiment des deux parties, constitue une ébauche très sérieuse de ce qui pourrait être un plan de paix pour le Proche-Orient. Pour qu'il en soit ainsi, et compte tenu de l'hostilité que témoigne le gouvernement de M. Sharon à cette initiative, il faut cependant que la communauté internationale se mobilise, qu'elle s'approprie ce texte et qu'elle invite les acteurs en présence à s'asseoir autour de la table des négociations. L'Union européenne peut être l'initiateur de cette nouvelle phase dans la construction d'une paix durable au Proche-Orient. Aussi, il lui demande de lui préciser si, au regard des éléments dont il dispose, l'initiative de paix de la gauche israélienne lui paraît être de nature à initier une nouvelle étape dans la construction de la paix au Proche-Orient et si la France est, dans ce cas, prête à soutenir une action de l'Union européenne susceptible de relayer cette initiative au niveau international.

Texte de la réponse

La France ne peut qu'encourager toute proposition ou initiative fondée sur le droit international et allant dans le sens de la paix et de la coexistence entre les Israéliens et les Palestiniens. La démarche rendue publique le 1er décembre à Genève par des personnalités israéliennes et palestiniennes mobilisées en faveur de la paix au Proche-Orient allait à l'évidence dans ce sens. Face à l'impasse dans laquelle se trouve le conflit israélo-palestinien, l'initiative de Genève donne un horizon à la communauté internationale. Elle éclaire la feuille de route, montre que la négociation est possible et que des solutions peuvent être apportées à l'ensemble des questions posées par ce conflit, y compris les plus délicates comme Jérusalem et celle des réfugiés. Elle a relancé le débat tant du côté palestinien que du côté israélien. La France a publiquement et au plus haut niveau appuyé cette démarche. Lors de la présentation de l'initiative de Genève, le 1er décembre 2003, Mme Simone Veil représentait officiellement la France, accompagnée du secrétaire général du ministère des affaires étrangères. Elle a lu un message du Président de la République qui exprimait le soutien et la sympathie des autorités françaises. Le ministre des affaires étrangères a renouvelé le soutien de la France pour ces propositions en recevant les principaux promoteurs de l'initiative de Genève, MM. Beilin et Abed Rabbo, le 22 octobre 2003 et à nouveau le 19 janvier et le 26 mai 2004. Il leur a notamment fait part de son intention d'apporter une aide concrète à leur action à travers une assistance logistique pour des réunions qui pourraient se tenir à Paris afin de compléter le document de Genève, notamment sur les aspects économiques. En outre,

le ministre a souhaité que la France apporte une aide financière à la promotion de l'initiative de Genève. Une subvention a été mise en place par l'intermédiaire du centre Henri-Dunant pour le dialogue humanitaire, situé à Genève. C'est également dans cet esprit que la France était représentée par un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères à la réunion organisée par les autorités fédérales suisses du réseau de l'initiative de Genève, le 11 mars dernier à Genève, et visant à examiner les possibilités de poursuivre sa promotion tant auprès de l'opinion publique israélienne et palestinienne que sur la scène internationale.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27956

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8544

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6389